



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

AVIS PUBLIC **Règlement numéro 368-21-01**

modifiant le règlement de lotissement numéro 368-02

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal du Québec, avis-vous est donné que le Règlement 368-21-01 modifiant le règlement de lotissement numéro 368-02 a été adopté lors de la séance du 19 juin 2021 et est mis en vigueur le 21 septembre 2021.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 21 septembre 2021.

Nathalie Paquet,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Paquet, directrice générale de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 septembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 21 septembre 2021.

Nathalie Paquet
Directrice générale et secrétaire-trésorière